

AUTO NEJMA MAROC
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 102.326.400 DH
SIEGE SOCIAL / KM 10 ROUTE D'EL JADIDA - CASABLANCA
RC N° 28.743

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 31 MAI 2016

L'an deux mille seize,
Le mardi trente et un mai à 10 heures.

Les actionnaires de la société AUTO NEJMA MAROC au capital de 102.326.400,00 dhs, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la société sis à Casablanca, km 10, Route d'El Jadida, sur convocation faite par le Conseil d'administration.

- Monsieur Abdellatif HAKAM est désigné comme Président de l'Assemblée Générale.
- Messieurs Hamza HAKAM et El Abbés HAKAM remplissent les fonctions de Scrutateurs.
- Madame Naoual HAKAM remplit les fonctions de Secrétaire.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les actionnaires à leur entrée en séance, tant en leur nom personnel que comme mandataires des actionnaires absents.

Monsieur le Président communique la feuille de présence aux membres du bureau, ceux-ci la certifient sincère et conforme après avoir constaté que les actionnaires présents ou représentés, possèdent 740 436 actions sur les 1 023 264 actions composant le capital social actuel.

L'Assemblée réunissant ainsi plus que la moitié du capital social est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires.

1. La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau.
2. Les attestations de blocage des actions au porteur ;
3. Les pouvoirs des actionnaires représentés à l'Assemblée.
4. Un exemplaire du journal ayant publié la convocation des actionnaires à cette Assemblée.
5. Le registre des assemblées ;
6. Un exemplaire des statuts.
7. L'inventaire de l'actif et du passif, let les états de synthèse de l'exercice clos le 31/12/2015.
8. Le rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2015.
9. Le rapport des commissaires aux comptes dudit exercice.
10. Le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les opérations et les comptes de l'exercice 2015;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur le même exercice arrêté au 31/12/2015;
- Examen et approbation des états de synthèse de l'exercice clos le 31/12/2015;
- Quitus au Conseil d'administration ;
- Affectation des résultats et fixation des dividendes ;
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17/95, modifiée et complétée par la loi 20-05 et la loi 78-12;
- Renouvellement des mandats des administrateurs ;
- Pouvoirs en vue des formalités légales ;
- Vote sur toutes propositions accessoires;

Après discussion et échange de vues, Monsieur le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et celui des commissaires aux comptes, les approuve dans toutes leurs parties, ainsi que les états de synthèse de l'exercice clos le 31/12/2015 qui dégagent un bénéfice net de **103.314.058,29 dirhams**.

Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés est de 740 436 représentant 72.36 % du capital social.

Cette résolution a été adoptée par:

- **740 436 Voix Pour, représentant 72.36 % du capital,**
- **Zéro Voix Contre, représentant 0 % du capital,**
- **Zéro Voix d'abstention, représentant 0% du capital,**

Le nombre total des votes valablement exprimés est de 740 436.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale ordinaire donne quitus entier et définitif de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 à tous les administrateurs en exercice et aux commissaires aux comptes.

Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés est de 740 436 représentant 72.36 % du capital social.

Cette résolution a été adoptée par:

- **740 436 Voix Pour, représentant 72.36 % du capital,**
- **Zéro Voix Contre, représentant 0 % du capital,**
- **Zéro Voix d'abstention, représentant 0% du capital,**

Le nombre total des votes valablement exprimés est de 740 436.

Troisième résolution

L'Assemblée générale ordinaire décide d'affecter le bénéfice net qui s'élève à **103.314.058,29 dirhams** de la façon suivante:

Bénéfice net	dhs 103.314.058,29
- Report antérieur	<u>dhs 457.774.351,74</u>
Bénéfice distribuable	dhs 561.088.410,03
- Dividendes	<u>dhs 61.395.840,00</u>
Solde à reporter à nouveau	dhs 499.692.570,03

A la suite de cette affectation, il sera attribué à chacune des 1 023 264 actions composant le capital social, un dividende de **soixante** dirhams.

Les dividendes seront mis en paiement le 28 juin 2016.

Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés est de 740 436 représentant 72.36 % du capital social.

Cette résolution a été adoptée par:

- 740 436 Voix Pour, représentant 72.36 % du capital,
- Zéro Voix Contre, représentant 0 % du capital,
- Zéro Voix d'abstention, représentant 0% du capital,

Le nombre total des votes valablement exprimés est de 740 436.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, sur les conventions relevant des articles 56 et suivants de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20/05 et la loi 78/12, approuve les conclusions dudit rapport.

Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés est de 740 436 représentant 72.36 % du capital social.

Cette résolution a été adoptée par:

- 740 436 Voix Pour, représentant 72.36 % du capital,
- Zéro Voix Contre, représentant 0 % du capital,
- Zéro Voix d'abstention, représentant 0% du capital,

Le nombre total des votes valablement exprimés est de 740 436.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale, conformément à l'article 15 des statuts, constate que les mandats des administrateurs sont arrivés à terme, et nomme le nouveau conseil d'Administration composé comme ci-dessous, pour une durée statutaire d'une année:

- Monsieur Abdellatif HAKAM
- Monsieur El Abbès HAKAM
- Monsieur Abdelkrim HAKAM
- Monsieur Hamza HAKAM
- Madame Naoual HAKAM

Ces mandats prendront fin avec l'Assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés est de 740 436 représentant 72.36 % du capital social.

Cette résolution a été adoptée par:

- 740 436 Voix Pour, représentant 72.36 % du capital,
- Zéro Voix Contre, représentant 0 % du capital,
- Zéro Voix d'abstention, représentant 0% du capital,

Le nombre total des votes valablement exprimés est de 740 436.

Sixième résolution

L'Assemblée donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer les formalités prévues par la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés est de 740 436 représentant 72.36 % du capital social.

Cette résolution a été adoptée par:

- 740 436 Voix Pour, représentant 72.36 % du capital,
- Zéro Voix Contre, représentant 0 % du capital,
- Zéro Voix d'abstention, représentant 0% du capital,

Le nombre total des votes valablement exprimés est de 740 436.

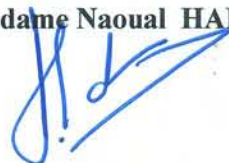
Président

M. Abdellatif HAKAM



Secrétaire

Madame Naoual HAKAM



Scrutateurs

M. Hamza HAKAM



Monsieur El Abbès HAKAM

